

# ‘Améliorer la base de connaissances pour la gestion intersectorielle et la gouvernance des océans dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) de l'Atlantique du Sud-Est’

Atelier de dialogue organisé par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et le projet STRONG High Seas

16-17 février 2021



Participants à l'atelier © Projet STRONG High Seas, 2021

Le programme de l'atelier se trouve dans l'annexe 1.

Les présentations de l'atelier peuvent être consultées [ici](#).

Pour de plus amples informations sur le projet STRONG High Seas, veuillez consulter le site : <https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/> ou contacter: [stronghighseas@iass-potsdam.de](mailto:stronghighseas@iass-potsdam.de).

## Table des matières

Résumé de l'atelier.....	3
Messages clés.....	3
Perspectives et prochaines étapes.....	4
Résumé des présentations et des discussions.....	5
Bienvenue .....	5
Session 1 : L'importance du milieu marin et le point sur les négociations en cours sur les BZAJN.....	6
Session 2 : Mise à jour des activités de travail de STRONG High Seas .....	10
Session 3 : Session interactive sur la conservation, l'utilisation durable et la gestion intégrée de BZAJN.....	13
Synthèse de l'atelier et perspectives .....	19
Annexe 1 : Programme de l'atelier .....	20
Annexe 2: Liste des webinaires et des rapports scientifiques publiés à ce jour dans le cadre du projet STRONG High Seas .....	23

## Résumé de l'atelier

Le projet [STRONG High Seas](#) ('Strengthening Regional Ocean Governance for the High Seas') et son partenaire, le [Secrétariat de la Convention d'Abidjan](#), ont co-organisé le troisième atelier de dialogue intitulé 'Améliorer la base de connaissances pour la gestion intersectorielle et la gouvernance des océans dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) de l'Atlantique du Sud-Est', qui a eu lieu en ligne les 16 et 17 février 2021. Cet atelier faisait partie d'une série d'ateliers organisés dans le cadre du projet STRONG High Seas dans la région de l'Atlantique Sud-Est afin de réunir les parties prenantes pour discuter de l'état et des défis de la gouvernance mondiale et régionale des océans, ainsi que pour favoriser les échanges et créer de nouveaux réseaux. L'atelier a réuni 42 participants provenant des États membres de la Convention d'Abidjan ainsi que d'organisations mondiales et régionales, d'institutions scientifiques, du monde universitaire et de la société civile.

## Messages clés

- L'**atelier de dialogue a offert un espace** aux États membres de la Convention d'Abidjan, au Secrétariat de la Convention d'Abidjan, aux organisations sectorielles, aux universités et à la société civile **pour présenter leur travail et discuter des aspects critiques relatifs aux zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN)**, en particulier pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans ces zones (BZAJN). Les participants à l'atelier ont souligné **l'importance d'organiser ces ateliers de dialogue** dans la région de l'Atlantique du Sud-Est.
- Les participants à l'atelier ont **reconnu les progrès du projet STRONG High Seas** et ont **souligné l'opportunité importante pour les États et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est** de participer à ce projet et à ses activités prévues au-delà de cet atelier de dialogue.
- Les participants ont **souligné le rôle actuel et potentiel de la Convention d'Abidjan** et de son Secrétariat en tant que principal rassembleur d'États et pour la coordination des efforts dans la région de l'Atlantique du Sud-Est.
- Les participants à l'atelier ont souligné la **nécessité pour les États africains et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est d'intensifier leurs efforts** en ce qui concerne les négociations en cours sur les BZAJN et les questions liées aux ZAJN. Pour ce faire, la **sensibilisation et l'engagement politique sont essentiels** dans tous les domaines de la société.
- Il est également nécessaire que des initiatives, telles que le projet STRONG High Seas, continuent à **soutenir les efforts de renforcement des capacités des États africains et contribuent à améliorer leur participation et leur rôle dans les négociations sur la BZAJN et, plus généralement, sur les questions relatives aux ZAJN.**
- De nombreuses dispositions clés du projet d'accord BZAJN sont encore entre parenthèses et des négociations supplémentaires sont nécessaires pour finaliser l'accord et s'assurer qu'il est ambitieux et solide. Bien que la pandémie du COVID-19 ait entraîné un retard dans les négociations sur la BZAJN, les **États et les parties prenantes, y compris dans la région**

de l'Atlantique du Sud-Est, ont toujours la possibilité de s'impliquer dans les négociations sur la BZAJN.

- **Les évaluations socio-économiques des ZAJN, y compris dans la région de l'Atlantique Sud-Est, sont limitées** et il est encore **nécessaire d'approfondir la recherche scientifique** sur ce sujet. Plusieurs activités de l'économie bleue sont considérées comme des sources prometteuses de développement pour la région. Cependant, si ces activités ne sont pas bien gérées, elles risquent d'augmenter la pression sur les écosystèmes marins et d'avoir un impact négatif sur les communautés locales plutôt que de soutenir une croissance durable et l'inclusion sociale.
- Les mesures de conservation, telles que les outils de gestion par zone (OGZ), peuvent être utilisées dans les ZAJN. Toutefois, **le renforcement des capacités, la volonté politique et l'intérêt des parties prenantes pour assurer le respect des réglementations légales**, par exemple par l'utilisation d'outils de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS), **doivent être améliorés** pour garantir leur pleine mise en œuvre et contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la BZAJN.

### **Perspectives et prochaines étapes**

Cet atelier de dialogue était le troisième d'une série organisée dans la région de l'Atlantique du Sud-Est dans le cadre de STRONG High Seas, un projet financé par l'Initiative internationale allemande pour le climat (IKI), deux autres étant prévus d'ici 2022. En 2021, le projet prévoit de publier une évaluation socio-économique de l'importance de la biodiversité marine dans les ZAJN de l'Atlantique du Sud-Est (et du Pacifique du Sud-Est, l'autre région ciblée par le projet) ainsi qu'un rapport contenant des propositions de mesures de conservation concrètes pour la conservation et l'utilisation durable de la BZAJN. Un rapport contenant des propositions pour renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des activités humaines dans les ZAJN sera également préparé et un atelier sur ce sujet sera organisé pour la région de la Convention d'Abidjan en mai 2021.

La participation des parties prenantes sera encouragée par le renforcement des liens entre les régions du Pacifique Sud-Est et de l'Atlantique Sud-Est, ainsi qu'avec d'autres régions marines concernées. À cette fin, des réunions interrégionales interactives seront organisées en 2021. En outre, d'autres webinaires et un atelier de renforcement des capacités seront organisés dans le courant de l'année. Les États membres de la Convention d'Abidjan et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est sont invités à participer activement au projet, en contribuant et en examinant les documents techniques et les évaluations scientifiques, en participant aux réunions d'experts, aux ateliers de dialogue, aux ateliers de renforcement des capacités ainsi qu'aux autres événements du projet organisés pendant les négociations sur la BZAJN à New York. Vous trouverez de plus amples informations sur les négociations sur la BZAJN et leur pertinence pour la région sur le [site web sur la haute mer de la Convention d'Abidjan](#). Vous trouverez également des informations sur le projet STRONG High Seas sur le [site web du projet](#) ainsi que sur [Facebook](#) et [Twitter](#).

## Résumé des présentations et des discussions

### Bienvenue

Bienvenue à l'atelier "Améliorer la base de connaissances pour la gestion intersectorielle et la gouvernance des océans dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale de l'Atlantique Sud-Est" au nom du Secrétariat de la Convention d'Abidjan et du projet STRONG High Seas.

**M. Abou Bamba**, Chef du [Secrétariat de la Convention d'Abidjan](#), a souhaité la bienvenue aux participants de l'atelier et a souligné que la pandémie de COVID-19 n'a pas ralenti la progression des débats mondiaux sur la gouvernance et la gestion des ZAJN. Il a souligné que l'atelier s'inscrit dans les objectifs de la Convention d'Abidjan et du projet STRONG High Seas d'établir un cadre régional d'échange sur les défis et les enjeux actuels de la gouvernance régionale des océans. Il contribue à réunir les Etats membres de la Convention d'Abidjan pour discuter de ces sujets importants afin de permettre à la région d'agir d'une seule voix lors des négociations en cours sur les ZAJN.

**M. Ben Boteler**, co-directeur du projet STRONG High Seas et basé à l'[Institute for Advanced Sustainability Studies \(IASS\)](#), a souhaité la bienvenue aux participants au nom du projet et a exprimé l'espoir que le projet STRONG High Seas en général et cet atelier en particulier puissent faire des avancées collectives vers la conservation marine. Il a souligné les nombreuses initiatives régionales et mondiales en cours en matière de gouvernance des océans, notamment les négociations en cours sur le traité BZAJN, et a insisté sur l'importance pour les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est de participer activement à ces discussions. Il a souligné que les principaux objectifs de l'atelier étaient de discuter avec les participants de l'état actuel des négociations du traité BZAJN, de fournir un cadre aux États membres de la Convention d'Abidjan et à d'autres parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est pour échanger sur les leçons apprises et les meilleures pratiques en matière de gouvernance régionale des océans, et de présenter et discuter les résultats scientifiques de STRONG High Seas et les évaluations prévues.

## **Session 1: L'importance du milieu marin et le point sur les négociations en cours sur la BZAJN**

### **Mise à jour des activités du projet STRONG High Seas concernant la région de l'Atlantique du Sud-Est et les négociations sur la BZAJN**

**M. Ben Boteler (IASS)** a fait une introduction sur l'importance des ZAJN et les négociations en cours sur le traité BZAJN. L'océan couvre 71% de la planète, dont 46% sont des ZAJN. Les ZAJN sont légalement divisées en deux parties : la haute mer et la Zone. La haute mer est définie par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) comme la colonne d'eau située au-delà des limites de la juridiction nationale, tandis que la zone est définie comme les fonds marins, le plancher océanique et son sous-sol situés au-delà des limites de la juridiction nationale. Les ZAJN regorgent de vie marine et fournissent d'importants services écosystémiques, qui sont de plus en plus menacés. Les pressions exercées par les activités humaines ne se limitent pas aux zones côtières mais s'étendent aux ZAJN. La planète entière est connectée, sous l'effet des courants océaniques et de la migration des animaux, et par conséquent, les activités menées dans les zones côtières ont un impact sur les ZAJN et vice versa. Une conservation efficace et une utilisation durable de la biodiversité dans les ZAJN contribueront à la santé des océans et au bien-être global des générations actuelles et futures.

Le projet STRONG High Seas réalise des évaluations scientifiques transdisciplinaires afin de fournir aux décideurs, tant dans les régions cibles (l'Atlantique du Sud-Est et le Pacifique du Sud-Est) qu'au niveau mondial, une meilleure connaissance et compréhension de la BZAJN. Au niveau régional, les décideurs bénéficient d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension des lacunes, des défis et des opportunités du cadre juridique et de gouvernance; de l'état actuel de la BZAJN, ainsi que des principales pressions et menaces qui pèsent sur elle; des liens entre la BZAJN et le bien-être humain ; ainsi que des options possibles pour la gestion des activités humaines ayant un impact sur la BZAJN et la mise en œuvre, le suivi et l'application de ces approches de gestion.

Les régions de l'Atlantique du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Est sont toutes deux caractérisées par d'importants courants océaniques contribuant à une productivité marine élevée. Par l'intermédiaire d'organisations régionales, les États de ces régions ont reconnu la nécessité de renforcer la gouvernance des océans à ce niveau pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. En collaboration avec les parties prenantes des deux régions cibles, le projet STRONG High Seas co-développera et proposera des mesures ciblées pour soutenir le développement coordonné d'approches intégrées et basées sur les écosystèmes pour la gouvernance des océans dans les ZAJN.

Une liste des séminaires en ligne et des rapports scientifiques publiés à ce jour dans le cadre du projet STRONG High Seas se trouve dans l'annexe 2.

### **Une analyse préliminaire du projet de traité sur la biodiversité en haute mer**

**Mme Klaudija Cremers (IDDRI)** a donné un aperçu de l'état actuel des négociations sur la BZAJN, y compris le projet de texte du traité, qui sera, une fois adopté, le troisième accord d'application de la CNUDM. Les négociations du traité BZAJN ont officiellement débuté en septembre 2018 à la suite d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 2017 visant à lancer les négociations en vue d'un accord BZAJN. La session finale de la Conférence intergouvernementale (CIG 4) chargée de négocier cet accord était prévue en mars 2020 mais a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Des discussions intersessions ont eu lieu en ligne depuis septembre 2020, la CIG 4 devant se tenir en août 2021 (en fonction de la situation du COVID-19). On ne sait pas encore si les États seront en mesure de finaliser les négociations lors de la prochaine session de l'IGC, de sorte qu'une cinquième session de l'IGC pourrait être nécessaire.

Les éléments actuels des négociations comprennent "l'accord global": Les outils de gestion par zone (OGZ), y compris les aires marines protégées (AMP); les études d'impact environnemental (EIE); les ressources génétiques marines (RGM), y compris les questions relatives au partage des avantages ; le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines (CB&TT) ainsi que les dispositions générales et les arrangements institutionnels. Le préambule du projet d'accord est actuellement assez court, avec des références limitées aux instruments, principes et objectifs clés. Il met en évidence les menaces auxquelles sont confrontées les ZAJN, souligne la valeur inhérente de la biodiversité marine et des services écosystémiques, et réfléchit à l'importance d'un processus décisionnel fondé sur la science et d'une mise en œuvre efficace. Le futur accord nécessitera une structure institutionnelle, par exemple une conférence des parties (CdP), un centre d'échange ou des organes scientifiques et techniques. Le projet de texte actuel de l'accord donne à la CdP le mandat d'établir des organes supplémentaires pour la mise en œuvre de l'accord. Le centre d'échange n'est mentionné que dans le contexte des RGM, EIE et CB&TT, sans qu'aucune fonction spécifique ne soit prévue pour les OGZ ni aucun rôle spécifique pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS). L'accent est également mis, au début du projet de texte, sur la nécessité de renforcer la coopération internationale.

Il est largement admis que l'accès aux RGM devrait reposer sur la notification plutôt que sur un système de permis, sans entrave à l'accès. On accorde moins d'attention à la récompense commerciale ; la plupart des recherches sur les RGM ne mènent pas nécessairement à des avantages monétaires, de sorte que l'accent des négociations s'est déplacé vers les avantages non monétaires. Il n'y a toujours pas de consensus sur diverses dispositions. Le principe du patrimoine commun de l'humanité est inclus dans la partie introductive du projet d'accord, mais pas dans la section sur les RGM. Bien que les RGM n'aient pas à être reconnues comme patrimoine commun de l'humanité, des sujets importants tels que l'intendance ou la solidarité pourraient néanmoins être inclus. Cette section du projet d'accord comprend également une disposition sur les connaissances traditionnelles.

Il y a un accord sur le fait que les OGZ, y compris les AMP, doivent être basées sur les meilleures données scientifiques disponibles, l'approche de précaution et l'approche écosystémique. En ce qui concerne le processus d'OGZ, il n'est pas clair si seuls les États parties à l'accord soumettront des propositions ou si d'autres parties prenantes peuvent être impliquées. Il n'existe actuellement aucune disposition sur les mesures de conservation provisoires ou d'urgence. Dans le projet de texte actuel, une CdP sera établie, mais l'étendue de son mandat n'est pas encore totalement

définie. Il n'y a actuellement aucune disposition dans le projet de texte de l'accord qui habilite la CdP à adopter des mesures lorsque d'autres organisations compétentes ne le peuvent pas.

Il n'y a actuellement aucun consensus sur la manière dont l'application des EIE devrait être gérée ou sur ce que serait le seuil d'application des EIE. La question demeure de savoir si une liste spécifique d'activités nécessitant une EIE doit être incluse dans le projet de texte ou si l'organe scientifique et technique doit être habilité à élaborer des directives supplémentaires sur la conduite des EIE. En outre, il n'est pas encore décidé quel sera l'effet d'une évaluation, c'est-à-dire si elle sera uniquement consultative, les États parties à l'accord décidant en dernier ressort si l'activité peut être poursuivie, ou si la CdP sera chargée de fournir cette autorisation. Une autre question demeure, à savoir s'il faut créer un organe externe pour surveiller et examiner les EIE.

Le projet de texte d'accord contient une liste non exhaustive de types de CB&TT qui devraient être inclus ou considérés dans le texte d'accord final. La CdP pourra modifier cette liste à l'avenir. La question demeure de savoir si la participation aux CB&TT sera volontaire ou obligatoire pour les États parties à l'accord.

De nombreuses dispositions clés du projet d'accord BZAJN sont encore entre parenthèses et des négociations supplémentaires sont nécessaires pour finaliser l'accord et s'assurer qu'il est ambitieux et solide. Bien que la pandémie de COVID-19 ait entraîné un retard dans les négociations du traité BZAJN, il reste des possibilités importantes pour les États et les autres parties prenantes de s'impliquer, notamment dans la région de l'Atlantique Sud-Est.

## Discussion

- Bien que la 4<sup>ème</sup> et dernière session prévue de négociations du traité BZAJN ait dû être reporté en raison de la pandémie de COVID-19, les négociations intersessions organisées en ligne depuis septembre 2020 ont permis de poursuivre les discussions sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN. Le groupe africain a échangé sur ce sujet, a bien travaillé ensemble et a fait converger sa position.
- Les participants à l'atelier ont noté que les pays africains ne sont pas toujours bien représentés lors des réunions de négociation du traité BZAJN, notamment lors des discussions intersessions en ligne, ce qui est principalement dû à des ressources et des capacités limitées. Il a été souligné que le renforcement des capacités des pays africains était important pour assurer leur participation aux négociations du traité BZAJN. Les participants ont également noté que la pandémie de COVID-19 leur donne plus de temps pour s'engager et discuter de ces questions importantes.
- Les thèmes du financement et du renforcement des capacités revêtent une importance particulière pour la région de l'Atlantique Sud-Est. Les participants ont notamment posé les questions suivantes : quel type d'activités de renforcement des capacités est nécessaire pour renforcer les capacités des pays africains en vue des négociations du traité BZAJN ainsi que leurs capacités pour la mise en œuvre de l'accord BZAJN? Quelles dispositions sur le renforcement des capacités et le financement doivent être incluses dans le texte de l'accord BZAJN? Qu'est-ce qui empêche les États de partager des informations et que faut-il faire pour les soutenir?
- Les pays de la région de l'Atlantique du Sud-Est sont confrontés à divers défis, dont les impacts significatifs du changement climatique, et les ZAJN peuvent donc leur sembler très



éloignées, tant sur le plan géographique que sur celui des problèmes urgents à résoudre. Récemment, une nouvelle AMP a été créée dans la zone économique exclusive (ZEE) de la Côte d'Ivoire, ce qui constitue un développement encourageant pour la région.

- Dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, les participants à l'atelier ont souligné l'importance de l'accord BZAJN et la nécessité de travailler ensemble car la plupart des pays ont des capacités limitées pour travailler sur les questions de la BZAJN. Les participants ont souligné le rôle important de la Convention d'Abidjan en tant que plateforme de rassemblement des États membres pour discuter de la BZAJN et développer les capacités. En outre, il a été noté qu'il est nécessaire pour la région d'examiner le mandat de la Convention d'Abidjan plus en détail et de discuter de la nécessité d'un élargissement à la BZAJN. La collaboration et la communication avec les autres régions ont également été soulignées comme importantes.
- Il a été noté que tous les pays de la région ne réalisent pas nécessairement le rôle que la Convention d'Abidjan peut jouer, notamment en termes d'augmentation de la visibilité du sujet de la BZAJN dans la région. Dans l'Atlantique Sud-Est, les principaux défis autour du thème de la BZAJN comprennent un manque de sensibilisation en termes d'environnement favorable et de capacités, tant au niveau individuel qu'institutionnel. Il a également été souligné qu'il est nécessaire qu'un plus grand nombre d'institutions nationales soient présentes lors des discussions sur la BZAJN, y compris lors des ateliers de dialogue STRONG High Seas.
- La transparence a été soulignée comme un problème, indiquant qu'il est également important pour les citoyens des pays de savoir ce qui se passe sur les questions relatives aux océans et à la BZAJN afin qu'ils puissent participer et fournir des commentaires. Il a été recommandé que le Secrétariat de la Convention d'Abidjan intensifie ses efforts pour s'assurer que ces questions soient connues du public et qu'elles recueillent la voix des gens. Cela pourrait se faire par le biais d'ateliers et de séminaires (en ligne) afin de populariser le sujet de la BZAJN et ainsi s'assurer que les gens sont conscients des avantages et des défis dans la région. L'importance d'associer les ministères des affaires étrangères aux organisations internationales pour réaliser des progrès plus substantiels lors des négociations du traité BZAJN a également été mentionnée au cours de l'atelier. En outre, les participants à l'atelier ont également souligné le besoin d'avoir plus d'informations concernant le processus du groupe de travail ABNJ dans le cadre de la Convention d'Abidjan.
- La recherche scientifique a été considérée comme importante pour informer et guider la mise en œuvre du futur accord BZAJN. Une bonne recherche est également nécessaire pour étayer les décisions politiques. Parmi les autres projets pertinents ayant des activités dans la région, citons : [One Ocean Hub](#) qui entreprend des recherches collaboratives pour travailler à la mise en place d'un cadre de gouvernance plus intégré afin d'équilibrer les utilisations multiples de l'océan avec la conservation en responsabilisant les communautés en Afrique du Sud, en Namibie, au Ghana, à Fidji et dans les îles Salomon. [Mission Atlantic](#) travaille avec une équipe de recherche d'écologistes des grands fonds sur des cartes d'habitat à grande échelle pour soutenir la planification spatiale et évaluer l'état actuel et futur des écosystèmes marins de l'Atlantique qui sont exploités en prenant en compte l'influence du changement climatique.

## Session 2 : Mise à jour des activités de travail de STRONG High Seas

### Étude sur l'importance socio-économique des ZAJN dans la région de l'Atlantique du Sud-Est

Mme Claudette Spiteri (MCL Environmental Consulting) a présenté l'évaluation socio-économique du projet STRONG High Seas sur l'importance de la biodiversité en haute mer pour l'Atlantique du Sud-Est. L'étude vise à caractériser et à évaluer les coûts et les bénéfices associés aux activités humaines dans les ZAJN. Plutôt que de suivre une analyse coûts-avantages standard, cette étude a été menée sur la base d'une revue de la littérature et d'entretiens avec les parties prenantes, suivant une approche narrative construite autour d'une sélection d'études de cas. L'étude se concentre sur les activités humaines, les pressions qui ont un impact sur l'état de la biodiversité marine, les efforts de conservation et d'application de mesures de gestion, les bénéfices économiques et de bien-être humain, ainsi que les coûts liés à la dégradation de l'environnement. L'étude a appliqué une approche fondée sur les services écosystémiques, en incluant dans l'évaluation les services écosystémiques non fournis. En ce qui concerne les intérêts socio-économiques, l'étude a placé les services de soutien au centre, avec des liens avec d'autres types de services. L'étude a également tenté d'établir une distinction entre les activités consommatrices et non consommatrices, ainsi qu'entre les activités qui dépendent de l'état de l'écosystème marin et celles qui n'en dépendent pas.

Le sujet des ZAJN est relativement nouveau dans la région de l'Atlantique du Sud-Est et les personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont le sentiment que cette zone est hors de portée et inaccessible. Cette étude a également montré qu'il est difficile de trouver des études socio-économiques pour cette région, il y a donc encore un grand besoin de recherche scientifique sur ce sujet, ainsi que des études sur la façon d'augmenter les capacités et le transfert de technologie dans cette région. Enfin, le COVID-19 a un impact sur les secteurs de l'économie bleue mais la pandémie devrait être transformée en une opportunité de se rétablir de manière plus durable et plus équitable. Voici quelques-unes des études de cas présentées dans le rapport et leurs principales conclusions :

#### • Rentabilité de la pêche dans les ZAJN

- Les pays à revenu plus élevé sont responsables de la plupart (97 %) des activités de pêche menées dans les ZAJN de la région de l'Atlantique du Sud-Est, cinq pays exerçant 80 % de l'effort de pêche dans les ZAJN. Les pays pratiquant la pêche en eaux lointaines tirent la majeure partie des revenus de la pêche dans cette région, ce qui soulève des questions d'équité et de justice.
- Bien que la pêche soit l'une des activités socio-économiques les plus importantes dans la région de l'Atlantique du Sud-Est - représentant environ 1 % du revenu mondial - la plupart des activités de pêche qui ont lieu dans cette région sont artisanales ou se déroulent dans la ZEE des pays. La plupart des pays côtiers de la région de l'Atlantique Sud-Est n'ont pas les moyens d'acquérir les navires et l'équipement nécessaires pour pêcher dans les ZEE.
- Sans subventions, la pêche serait peu rentable dans les ZAJN de la région de l'Atlantique du Sud-Est. Les pays européens (par exemple l'Espagne) et le Japon reçoivent le plus de subventions pour la pêche dans la région de l'Atlantique du Sud-Est.

- **Accès et partage des avantages des RGM**
  - La plupart (84 %) des brevets relatifs aux RGM proviennent d'entreprises basées en Europe et aux États-Unis. La majorité (47%) des brevets proviennent d'une seule entreprise, BASF, qui est enregistrée en Allemagne.
  - Les parties prenantes de l'Atlantique du Sud-Est ont suggéré que les avantages non monétaires des RGM (par exemple, l'accès aux échantillons et le partage de l'information), y compris le partage des connaissances et le transfert de technologie, constituent une priorité pour la région dans le cadre des négociations sur la BZAJN.
- **Dégradation et érosion de l'environnement en raison de l'augmentation du nombre d'infrastructures portuaires.**
  - L'érosion côtière est une question pertinente pour la région de l'Atlantique du Sud-Est et elle est en partie due à l'augmentation des transports et des activités maritimes dans les ZAJN. Cette augmentation du transport maritime a entraîné un besoin d'infrastructures côtières, avec pour conséquence des modifications et une érosion du littoral, qui ont des implications et des coûts sociaux et économiques pour les pays. Cela souligne l'importance de la connectivité entre les ZAJN et les zones côtières.

### **Options pour le renforcement du SCS des activités humaines dans la région de l'Atlantique du Sud-Est**

**Mme Klaudija Cremers (IDDRI)** a présenté les travaux sur le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) réalisés dans le cadre du projet STRONG High Seas, notamment l'élaboration du rapport intitulé "Options pour le renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des activités humaines dans la région de l'Atlantique du Sud-Est".

SCS est un outil de mise en œuvre permettant aux États de respecter leurs obligations internationales en matière d'activités humaines dans les ZAJN. Il existe une grande variété d'outils de SCS, mais trois grands défis se posent: 1) la dépendance à l'égard de la responsabilité de l'État du pavillon, ce qui signifie que les États doivent être capables et désireux de s'acquitter de leur responsabilité; 2) les lacunes en matière de gouvernance dans les ZAJN et le chevauchement des mandats entre les organisations ; et 3) les États n'ont pas tous la capacité suffisante pour acquérir des outils, ou les ressources humaines pour travailler sur les questions de SCS. Il n'existe pas d'approche unique en matière de gestion des SCS, et les options de gestion des SCS dépendent des règles qui doivent être appliquées. Toutefois, la coopération et la coordination sont essentielles à toutes les initiatives de SCS. Il y a trois façons simples de renforcer le SCS par le biais de l'accord sur la BZAJN : 1) renforcer les obligations et les principes en matière de SCS ; 2) créer un rôle important pour SCS dans le mécanisme d'échange ; et 3) exiger qu'une stratégie de SCS soit incluse dans les futures propositions d'outils de gestion par zone (OGZ). Les observations préliminaires actuelles concernant la région de l'Atlantique du Sud-Est sont que la plupart des projets sur le SCS se concentrent sur la ZEE des pays et sur une partie spécifique de la région, c'est-à-dire pas sur l'ensemble de la zone de la Convention d'Abidjan. Les études ont également tendance à se concentrer principalement sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les observations sur les flottes de pêche nationales et internationales. Les bailleurs de fonds internationaux qui travaillent à l'amélioration du SCS ont tendance à se concentrer sur les moyens techniques, mais pas toujours sur les questions de gouvernance.

STRONG High Seas - Atelier de dialogue III  
**Améliorer la base de connaissances pour la gestion  
intersectorielle et la gouvernance des océans dans les  
zones marines situées au-delà de la juridiction  
nationale (ZAJN) de l'Atlantique du Sud-Est**  
16-17 février 2021



Il y a déjà beaucoup d'acteurs et de projets qui travaillent sur le renforcement du SCS dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, c'est pourquoi le rapport qui sera publié dans le cadre du projet STRONG High Seas se concentrera sur les mesures de l'État du port et sur la façon dont elles peuvent renforcer le SCS dans cette région. Les questions qui seront abordées sont les suivantes: Comment l'accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port est-il mis en œuvre? Qu'est-ce qui peut être amélioré? Les prochaines étapes du travail de MCS dans le cadre du projet STRONG High Seas consisteront à organiser un atelier d'experts en ligne et des entretiens avec des experts en SCS dans la région. Les participants sont invités à [contacter le projet](#) s'ils ont des informations ou des contacts à partager pour les entretiens et s'ils souhaitent être impliqués dans le développement de l'étude ou prendre part au prochain atelier en ligne.

### **Session 3 : Session interactive sur la conservation, l'utilisation durable et la gestion intégrée de la BZAJN**

**Mme Leticia Greyling et Dr. Shannon Hampton (IOI-SA)** ont présenté la session interactive sur la conservation, l'utilisation durable, et la gestion intégrée de la BZAJN.

Un outil de gestion par zone (ou spatiale) est une approche qui permet d'appliquer des mesures de gestion à une zone spécifique pour atteindre un résultat politique souhaité. Il existe une grande variété d'outils de gestion par zone (OGZ), chacun ayant son propre objectif, et établis et gérés par des organisations ayant un mandat et une autorité spécifiques. Certains outils sont axés sur la gestion d'activités individuelles dans une zone spécifique, comme les zones de fermeture de la pêche, le contrôle de la pollution du trafic maritime dans les zones sensibles et les zones d'exclusion de l'exploitation minière des fonds marins. D'autres outils, comme la planification de l'espace marin (MSP) et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), cherchent à coordonner plusieurs types d'activités dans une même zone. La réglementation des activités peut être nécessaire pour soutenir la croissance bleue et le développement durable, la conservation des habitats essentiels tels que les récifs coralliens ou les caractéristiques marines telles que les monts sous-marins, et pour s'aligner sur les dispositions ou les exigences énoncées dans les politiques et la législation nationales ou régionales. Le point commun de tous ces outils est que les mesures de gestion qu'ils comprennent sont appliquées à une zone géographiquement définie, généralement par la création et la mise en œuvre d'un plan de gestion. Les plans de gestion guident la mise en œuvre de l'outil en décrivant les objectifs de l'outil, les mesures de gestion dédiées et les exigences en matière de suivi et d'examen, ce qui permet de soutenir et de suivre les progrès vers un objectif ou un engagement souhaité.

#### **Réponses des participants à la session interactive en petits groupes**

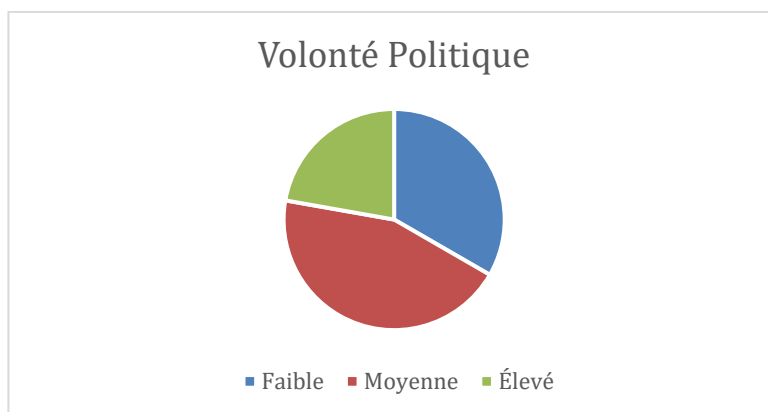
Question 1: Connaissez-vous des mesures supplémentaires utilisées pour la gestion et la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles dans les ZAJN? Si oui, veuillez nommer les mesures supplémentaires et ce qu'elles couvrent.

##### Réponses des participants à la question 1:

- Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (ZICO).
- Des outils tels que les systèmes de surveillance des navires (VMS), le suivi des navires par les autorités portuaires et les outils basés sur les satellites.
- Zones de non-prélèvement pour les chalutiers.
- Les fermetures de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (SEAFO) peuvent être subdivisées en fermetures de la pêche à la palangre et fermetures aux chaluts de fond.
- Les zones de référence d'impact (IRZ) et les zones de référence de préservation (PRZ) sont toutes deux des mesures de gestion spatiale destinées à soutenir la surveillance des activités d'exploitation minière des fonds marins dans les ZAJN.
- La planification spatiale marin (MSP) sera extrêmement importante pour les ZAJN.
- Importance de la conservation basée sur les connaissances traditionnelles et ancestrales.

Question 2 : Quel est l'intérêt et/ou le soutien politique actuel pour les mesures de conservation dans les ZAJN?

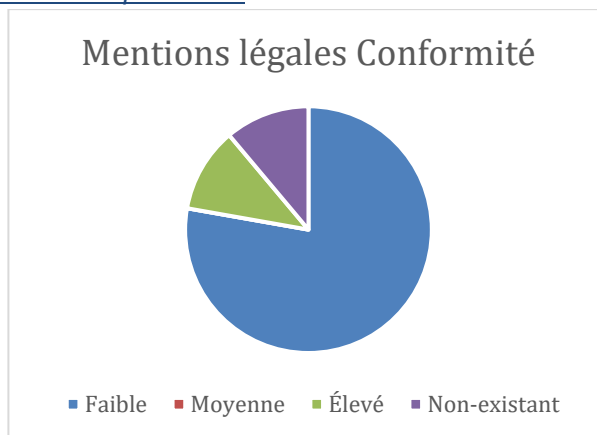
Réponses des participants à la question 2:



- L'intérêt politique n'existe que dans le cadre de la juridiction nationale.
- Il y a un manque d'intérêt de la part des gouvernements, car le sujet des ZAJN est nouveau pour certains d'entre eux. Il y a une prise de conscience de la BZAJN, mais la plupart des intérêts concernent la pêche au thon.
- Le niveau d'intérêt varie selon les pays. Sur le continent africain, par exemple, on parle beaucoup des mesures de conservation dans les ZAJN et on y est sensibilisé, mais on n'agit pas beaucoup. S'il y avait plus de volonté politique, il y aurait peut-être plus d'actions. La volonté politique est affectée négativement par les intérêts économiques.
- Les gouvernements de la région de l'Atlantique du Sud-Est ont très peu de moyens financiers pour effectuer des recherches dans les ZAJN, mais ils s'intéressent à ces zones après que cette question a été soulevée et discutée pour la première fois dans le cadre de la convention d'Abidjan.
- Il y a actuellement un manque de soutien politique car la conservation de la BZAJN représente un nouveau défi.
- La volonté politique est modérée étant donné que les accords internationaux et les engagements pris par les pays dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies existent mais n'ont pas encore été atteints.

Question 3: Quelle est la conformité juridique actuelle des mesures de conservation dans les ZAJN?

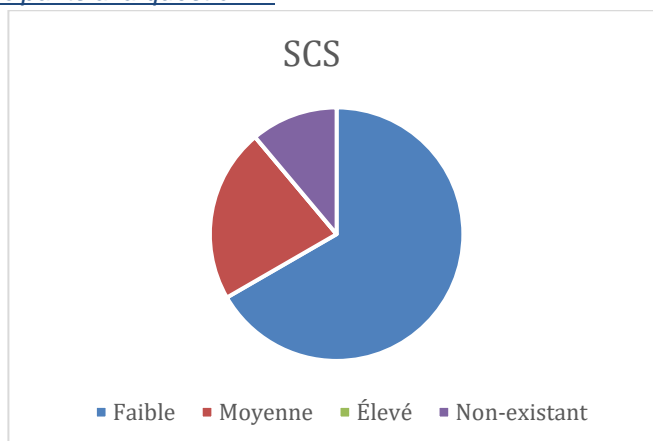
Réponses des participants à la question 3:



- Les mesures de conservation ne sont pas claires dans les ZAJN.
- Capacité limitée de contrôler la conformité et la pêche INN connue dans cette région.
- Actuellement, les mesures de conservation en haute mer sont très peu respectées (par exemple, la pêche INN). Le régime juridique est très récent. Avec le renforcement des capacités et l'amélioration de la surveillance, la conformité pourrait s'améliorer.
- Il existe plusieurs lois et organisations juxtaposées, qui ne résolvent pas le problème dans son ensemble. Il est donc nécessaire d'élaborer un accord mondial contraignant sur la BZAJN.
- Il n'y a pas de volonté politique.

Question 4 : Évaluez le suivi, le contrôle et la surveillance actuels des mesures de conservation dans les ZAJN?

Réponses des participants à la question 4:

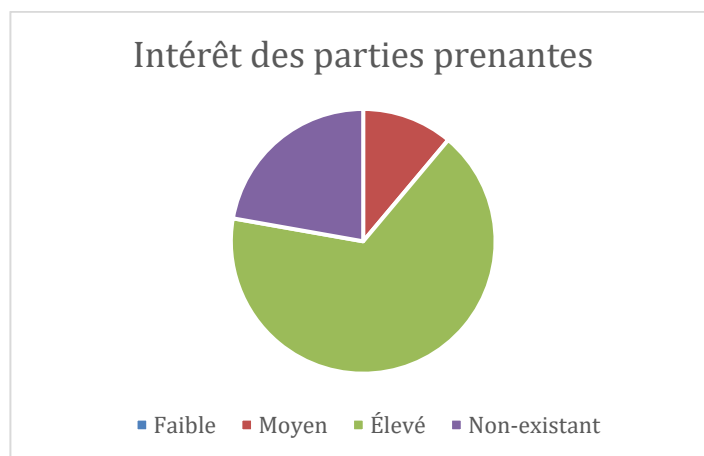


- Les capacités de contrôle de la conformité sont limitées, mais des méthodes à distance sont disponibles et SEAFO peut placer des observateurs sur les navires.
- Faible surveillance.

- Il y a eu des améliorations grâce aux progrès de la technologie, mais la mise en œuvre reste faible.
- À l'heure actuelle, la mise en œuvre des mesures de gestion au sein de la juridiction nationale dans nos juridictions est faible, mais c'est une chose que les États ne doivent pas perdre de vue.
- Manque de moyens pour la surveillance des ZAJN.
- Il y a un manque de logistique, de moyens financiers et de personnel qualifié (expertise).

Question 5 : Évaluez l'intérêt et/ou le soutien actuel des parties prenantes à l'égard des mesures de conservation dans les ZAJN?

Réponses des participants à la question 5:



- La sensibilisation et le soutien des parties prenantes sont importants. Les différents gouvernements, les ONG, les secteurs industriels, la société civile, les chercheurs, etc. sont très intéressés.
- Intérêt des parties prenantes du secteur privé pour les ZAJN.
- Il se peut que certaines parties prenantes ne soient pas conscientes qu'elles ont un intérêt possible dans les ZAJN.
- Les gouvernements de la région de l'Atlantique du Sud-Est sont très intéressés en raison de l'importance des questions relatives aux ZAJN, mais ils ne disposent pas des moyens financiers nécessaires.
- Les connaissances sur la BZAJN existent car il s'agit d'une ressource mesurable qui doit être garantie pour les générations futures.
- Contrôle et surveillance de l'État dans la région.

Question 6 : Quels autres aspects devraient être pris en compte pour améliorer l'efficacité des mesures de conservation à l'avenir ? Veuillez utiliser des exemples, lorsque vous le pouvez.

Réponses des participants à la question 6:

- Suivi et communication.
- Utiliser plus efficacement les mesures existantes, par exemple la désignation de zones d'intérêt environnemental particulier (APEI) avant l'octroi de toute licence minière et non après.



- Une meilleure coordination entre les mesures existantes. Par exemple, si la Convention sur la diversité biologique (CDB) identifie une zone marine d'importance écologique ou biologique (ZIEB), l'Autorité internationale des fonds marins (ISA) doit la considérer comme une zone d'intérêt environnemental particulier (APEI) et les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) doivent réglementer les activités de pêche, etc.
- Une meilleure surveillance, un meilleur suivi et une meilleure application, y compris des conséquences pour les États du pavillon lorsqu'ils enfreignent les règles.
- Une meilleure traçabilité des produits, par exemple le poisson et les minéraux, dans la chaîne d'approvisionnement, afin que les consommateurs puissent choisir de ne pas acheter auprès des contrevenants.
- Consultation et évaluation ouvertes, inclusives et transparentes.
- Renforcement des capacités pour soutenir les obligations de l'État.
- Mettre en relation les groupes scientifiques et techniques avec les diplomates des affaires internationales.
- Il est nécessaire de développer une synergie d'actions entre les États du Sud-Nord et du Sud-Sud afin de s'entraider.
- Renforcement des capacités et transfert de technologies.
- Aspects environnementaux, écologiques, océanographiques et climatiques.
- Une coopération accrue entre les conventions d'Abidjan et de Nairobi et d'autres.

Question 7: Veuillez nous faire part de toute autre contribution et de tout autre point de vue concernant ces mesures de conservation, en réfléchissant notamment aux mesures idéales requises pour la gestion de la biodiversité dans les ZAJN.

Réponses des participants à la question 7:

- Créer des mécanismes permettant une meilleure mise en œuvre des instruments juridiques de protection et de conservation, par exemple dans les AMP.
- Renforcer les instruments d'EIE, en particulier pour les activités qui ont des impacts négatifs très importants sur le milieu marin.
- Une gestion intersectorielle est désespérément nécessaire, afin que chaque secteur ne soit pas géré en vase clos.
- L'inclusion des acteurs des connaissances locales et traditionnelles dans la prise de décision.
- Importance d'utiliser des connaissances fondées sur des preuves qui peuvent être facilement traduites dans les approches de gestion des différentes parties prenantes.
- Passer d'une approche hiérarchique typique à une approche où toutes les parties prenantes ont une voix égale, afin de favoriser le partage d'informations, les approches communes et la compréhension.
- Base pour l'identification des aires marines protégées, l'application de l'étude de l'impact environnemental et la formulation de propositions de planification spatiale marin pour inclure les connaissances traditionnelles et les détenteurs de connaissances traditionnelles.
- Nous avons besoin d'un organisme de gestion qui supervise l'ensemble de l'écosystème marin et qui a le mandat et la capacité d'agir pour assurer la gestion durable de l'écosystème, en tenant compte des impacts cumulatifs. Cet organisme devrait avoir la capacité de gérer les activités humaines dans de multiples secteurs, en utilisant des outils de gestion par zone et en se fondant sur l'approche écosystémique. Il doit être en mesure

de réagir de manière proactive au changement climatique et aux autres impacts humains qui en découlent. Il doit également être en mesure de contrôler et de faire respecter les règles, et les infractions aux règles doivent avoir des conséquences.

- Il convient d'éviter les conflits d'intérêts. Par exemple, l'Autorité internationale des fonds marins tire un bénéfice financier de l'octroi de licences d'exploitation minière dans la zone, tout en étant l'autorité de réglementation.
- Il est également nécessaire d'appliquer des évaluations environnementales stratégiques (EES) à l'ensemble de la région. Ces évaluations devraient être gérées par l'organisme de gestion, et non par l'industrie. Les données doivent être archivées par l'organisme de gestion. Les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) peuvent être réalisées par l'industrie dans le cadre de l'application des EES, mais l'industrie doit remettre les données à l'organisme de gestion.
- Création de AMP dans les ZAJN.
- Il serait souhaitable que le groupe de travail sur les ZAJN de la convention d'Abidjan contribue et assure la promotion de ces mesures de conservation et des stratégies de gestion de la biodiversité dans les ZAJN et encourage les discussions au niveau national sur ces mesures de conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN.

## Synthèse de l'atelier et perspectives

**M. Ben Boteler** (IASS) a commencé sa présentation en offrant plusieurs réflexions générales sur l'atelier de dialogue. Il a noté la reconnaissance générale de l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN, et l'importance de s'engager davantage dans les débats aux niveaux national, régional et mondial. Bien que la recherche en cours soit remarquable, il faut assurer un lien solide entre la science et les processus politiques. En outre, la collaboration, la coordination et la communication entre les secteurs sont nécessaires. Cela pourrait être facilité par un mécanisme ou une plateforme régionale (ou interrégionale) de partage des connaissances et des données.

Les outils de gestion par zone sont appropriés pour être utilisés dans les ZAJN. Le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'amélioration des outils et du soutien politique pour le suivi, le contrôle et la surveillance sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre complète des objectifs de l'accord sur la BZAJN. Il a également observé que les activités offrant des revenus économiques, telles que la pêche, le transport maritime, le pétrole et le gaz offshore, ainsi que les ressources génétiques marines, présentent un intérêt pour les États, mais que le potentiel ne peut être pleinement exploité que s'il est mis en œuvre de manière durable. Une économie bleue durable est importante pour assurer le développement socio-économique et stopper la perte de biodiversité en haute mer, qui menace les moyens de subsistance et les activités côtières dans la ZEE.

Les publications à venir du projet STRONG High Seas comprennent le rapport socio-économique élaboré par Mme Claudette Spiteri, un rapport sur les options de renforcement du SCS pour les ZAJN dans l'Atlantique du Sud-Est, et un rapport prévu pour plus tard en 2021 sur les mesures de conservation pour la BZAJN dans l'Atlantique du Sud-Est. Un atelier régional sur le SCS ainsi qu'un atelier de renforcement des capacités seront organisés cette année. En outre, [un site web pour les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est](#) fournissant des informations sur la conservation et l'utilisation durable de la BZAJN, y compris les négociations sur la BZAJN, a été développé par le projet.

Les représentants du projet STRONG High Seas ont clôturé l'atelier en remerciant les participants pour leurs efforts et leur engagement, en exprimant leur espoir quant aux progrès des initiatives existantes et en soulignant une fois de plus l'importance de faire progresser l'utilisation durable de la haute mer.

**Annexe 1 : Programme de l'atelier**

**PROGRAMME DE L'ATELIER**

**Améliorer la base de connaissances pour la gestion  
intersectorielle et la gouvernance des océans dans les zones  
marines situées au-delà de la juridiction nationale de  
l'Atlantique du Sud-Est**

Toutes les heures affichées dans cet agenda sont en GMT

Jour 1 - 16 février 2021	
13:45 – 14:00	<b>Plate-forme en ligne ouverte aux participants pour se connecter</b> Premier jour modéré par Mme Carolina Hazin (BirdLife International)
14:00 – 14:15	<b>Bienvenue au nom du Secrétariat de la Convention d'Abidjan et du projet STRONG High Seas</b> M. Abou Bamba (Secrétariat de la Convention d'Abidjan) & M. Ben Boteler (Institute for Advanced Sustainability Studies)
14:15 – 14:20	<i>Mini tour de table en petits groupes</i>
14:20 – 14:50	<b>Session 1: Négociations BBNJ</b> <b>L'importance du milieu marin et les négociations en cours sur la BBNJ</b> <i>Présentation sur l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) pour la région de l'Atlantique du Sud-Est et les négociations BBNJ en cours aux Nations Unies, y compris le projet de texte révisé des négociations BBNJ et les réunions intersessionnelles, ses implications pour le 4<sup>ème</sup> cycle de négociations BBNJ à venir, et le rôle des organisations régionales dans le soutien à la mise en œuvre de l'accord BBNJ</i>  Mme Klaudija Cremers (IDDRI) & M. Ben Boteler
14:50- 15:55	<b>Discussion avec les États et les parties prenantes sur les activités en cours et à venir</b> <i>Les États et les parties prenantes seront invités à partager leurs points de vue et à discuter des questions suivantes:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les nouvelles activités que vous ou votre organisation/ministère/département/etc. avez entreprises au cours de l'année écoulée en matière de conservation et d'utilisation durable du milieu marin, y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale?</li> <li>• Avez-vous, ou votre organisation/ministère/département/etc., participé aux négociations sur la BBNJ jusqu'à présent, y compris les récentes réunions intersessionnelles? Quels messages clés ou enseignements avez-vous tirés de cette participation, notamment en ce qui concerne les considérations pour les États et les parties prenantes de la région de la Convention d'Abidjan?</li> <li>• Pour l'avenir, quelles sont les étapes et/ou activités importantes que vous jugez essentielles pour conclure les négociations du BBNJ et</li> </ul>

	<p>mettre en œuvre avec succès l'instrument dans la région de la Convention d'Abidjan?</p> <p>Modéré par Mme Carolina Hazin, avec M. Ben Boteler, Mme Klaudija Cremers et Mme Carole Durussel (Institute for Advanced Sustainability Studies)</p>
<b>15:55 – 16:05</b>	<b>10 minutes de pause</b>
<b>16:05 – 16:30</b>	<p><b>Session 2: Mise à jour sur les activités de travail du projet STRONG High Seas</b></p> <p><b>Étude sur l'importance socio-économique des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ZAJN) dans la région de l'Atlantique du Sud-Est</b></p> <p><i>Présentation sur l'étude produite par le projet STRONG High Seas et son importance pour les acteurs régionaux.</i></p> <p>Mme Claudette Spiteri (MCL Environmental Consulting) Suivi par des questions et réponses</p>
<b>16:30 – 16:55</b>	<p><b>Options pour le renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités humaines dans la région de l'Atlantique Sud-Est</b></p> <p><i>Présentation des travaux et du rapport à venir pour la région, y compris l'identification de l'engagement des acteurs régionaux.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À votre connaissance, quel type d'initiatives récentes visent à renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des activités humaines, en particulier dans les zones au-delà de la juridiction nationale, dans votre pays ou votre région ?</li> </ul> <p>Mme Klaudija Cremers Suivi par des questions et réponses</p>
<b>16:55 – 17:00</b>	<p><b>Conclusions de la première journée de l'atelier et perspectives pour le deuxième jour</b></p> <p>M. Ben Boteler</p>
<b>17:00</b>	<b>Clôture de l'atelier</b>

<b>Deuxième jour - 17 février 2021</b>	
<b>13:45 – 14:00</b>	<p><b>Plate-forme en ligne ouverte aux participants pour se connecter</b></p> <p>Jour 2 modéré par Mme Paule Myriam Bane (Secrétariat de la Convention d'Abidjan)</p>
<b>14:00 – 14:05</b>	<p><b>Bienvenue au deuxième jour</b></p> <p>M. Ben Boteler</p>
<b>14:05 – 14:30</b>	<p><b>Session 3: Session interactive sur la conservation et la gestion durable et la gestion intégrée de la BBNJ</b></p> <p><b>Introduction à la session</b></p> <p><i>La session sera utilisée pour discuter avec les participants de l'importance de la gouvernance des océans pour la BBNJ et pour recueillir des avis sur les options disponibles pour sa conservation et son utilisation durable. La session sera déterminante pour les évaluations et les résultats futurs du projet STRONG High Seas</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelles sont les mesures de gestion dont vous avez connaissance et qui concernent la conservation, les ressources naturelles et/ou la biodiversité dans les ZAJN, et quels succès ou défis avez-vous rencontrés concernant ces mesures de conservation?</li> </ul> <p>Mme Shannon Hampton (IOI-SA), Mme Letcia Greyling (IOI-SA) et Mme Carolina Hazin (BirdLife International)  Suivi par des questions et réponses</p>
<b>14:30 – 16:35</b>	<p><b>Session interactive</b></p> <p><i>Groupes de discussion</i></p> <p>Les participants peuvent prendre une pause de 10 minutes pendant la session</p>
<b>16:35 – 16:50</b>	<p><b>Discussion en plénière</b></p> <p><i>Rapports des groupes de discussion</i></p>
<b>16:55</b>	<p><b>Synthèse de l'atelier et perspectives</b></p> <p>M. Ben Boteler</p>
<b>17:00</b>	<p><b>Clôture de l'atelier</b></p> <p>M. Abou Bamba</p>

## Annexe 2: Liste des séminaires en ligne et des rapports scientifiques publiés à ce jour dans le cadre du projet STRONG High Seas

### Rapports STRONG High Seas

- Durussel, C., Wright, G., Wienrich, N., Boteler, B., Unger, S., Rochette, J., 'Strengthening Regional Ocean Governance for the High Seas: Opportunities and Challenges to Improve the Legal and Institutional Framework of the Southeast Atlantic and Southeast Pacific', STRONG High Seas Project, 2018, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online\\_IASS\\_Report\\_190227.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online_IASS_Report_190227.pdf).
  - Summary for Decision-Makers, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online\\_IASS\\_Summary\\_EN\\_190227.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online_IASS_Summary_EN_190227.pdf)
  - Résumé à l'intention des décideurs, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online\\_IASS\\_Summary\\_FR\\_190228.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online_IASS_Summary_FR_190228.pdf)
- Wright, G. et Rochette, J., 'Regional Ocean Governance of Areas Beyond National Jurisdiction: Lessons Learnt and Ways Forward', STRONG High Seas Project, 2019, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS\\_Lessons-Learnt-Report.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS_Lessons-Learnt-Report.pdf).
  - Summary for Decision-Makers, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS\\_Lessons-Learnt-Report-Sum\\_EN.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS_Lessons-Learnt-Report-Sum_EN.pdf)
  - Résumé à l'intention des décideurs, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS\\_Lessons-Learnt-Report-Sum\\_FR.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS_Lessons-Learnt-Report-Sum_FR.pdf)
- Boteler, B., Wanless, R., Dias, M., Packeiser, T., Awad, A., Yannicelli, B., Zapata Padilla, L.A., Aburto, J., Seeger, I., Hampton, S., Jackson, L., Wienrich, N., Ajagbe, A., Hazin, C., Castellanos Galindo, G.A., Naranjo, L.G., Suárez, C.F., Prussmann, J., Valenzuela, S., Gomez Giraldo, L.S., Higgins, M.L., Contreras, C., Luna, G., Luna, N., Munizaga, M., Sellanes, J., Tapia, C., Thiel, M., 'Ecological Baselines for the Southeast Atlantic and Southeast Pacific: Status of Marine Biodiversity and Anthropogenic Pressures in Areas Beyond National Jurisdiction', STRONG High Seas Project, 2019, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2020/01/STRONG-HS\\_Ecological-Baselines-Report.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2020/01/STRONG-HS_Ecological-Baselines-Report.pdf).
- Cremers, K., Wright, G., Rochette, J., "Strengthening Monitoring, Control and Surveillance in Areas Beyond National Jurisdiction", Projet STRONG High Seas, 2020, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2020/01/Cremers-Wright-and-Rochette-2019.-Strengthening-Monitoring-Control-and-Surveillance-in-Areas-Beyond-National-Jurisdiction-1.pdf>.
- Cremers, K., Wright, G., Rochette, J., "Options for Strengthening Monitoring, Control and Surveillance of Human Activities in the Southeast Pacific Region", STRONG High Seas Project, 2020, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2020/11/STRONG-HS-MCS-CPPS-Report-1.pdf>.

### Note d'information de STRONG High Seas

- Gjerde, K., Boteler, B., Durussel, C., Rochette, J., Unger, S., Wright, G., 'Conservation and Sustainable Use of Marine Biodiversity in Areas Beyond National Jurisdiction: Options for Underpinning a Strong Global BBNJ Agreement through Regional and

Sectoral Governance', STRONG High Seas Project, 2018, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2018/08/STRONG-High-Seas-Policy-Brief\\_Options-for-underpinning-BBNJ-agreement.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2018/08/STRONG-High-Seas-Policy-Brief_Options-for-underpinning-BBNJ-agreement.pdf).

- Klaudija Cremers, Glen Wright, Julien Rochette, "Keeping an Eye on the High Seas: Strengthening Monitoring, Control and Surveillance through a New Marine Biodiversity Treaty", STRONG High Seas Project, 2019, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/08/Cremers-et-al-2019-Keeping-an-Eye-on-the-High-Seas.pdf>.
- Gjerde, K. et Wright, G., "Towards Ecosystem-based Management of the Global Ocean: Strengthening Regional Cooperation through a New Agreement for the Conservation and Sustainable Use of Marine Biodiversity in Areas Beyond National Jurisdiction", STRONG High Seas Project, 2019, [https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/12/PB\\_Ecosystem-based-management\\_191213.pdf](https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/12/PB_Ecosystem-based-management_191213.pdf).
- Gjerde, K.M., Wright, G., et Durussel, C., Strengthening high seas governance through enhanced environmental assessment processes: A case study of mesopelagic fisheries and options for a future BBNJ treaty, STRONG High Seas Project, 2021, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/02/Gjerde-K.M.-Wright-G.-and-Durussel-C.-Strengthening-high-seas-governance-through-enhanced-environmental-assessment-processes.pdf>.

#### **Séminaires en ligne STRONG High Seas**

- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas - [Marine Biodiversity Beyond National Jurisdiction in the Southeast Pacific and Southeast Atlantic](#) (08/2018).
- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas - [Marine Genetic Resources: Building Capacities for Ocean Governance](#) (11/2019)
- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas - [Strengthening Monitoring control and surveillance through a High Seas Treaty](#) (11/2020)
- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas (espagnol) – [Strengthening MCS in the Southeast Pacific](#) (11/2020)



## À propos du projet STRONG High Seas

Le projet STRONG High Seas est un projet d'une durée de cinq ans qui vise à renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En collaboration avec le Secrétariat de la Commission Permanente du Pacifique Sud (CPPS) et le Secrétariat du Programme des mers régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan), le projet développera et proposera des mesures ciblées pour faciliter le développement d'approches de gestion intégrées et écosystémiques pour la gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Le projet STRONG High Seas a les objectifs globaux suivants :

1. Faciliter l'élaboration de méthodes de gestion améliorées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales dans les régions du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est ;
2. Identifier les meilleures pratiques et apporter un soutien aux institutions régionales et aux autorités nationales pour la mise en œuvre des instruments régionaux existants ;
3. Élaborer des options pour la gouvernance régionale dans un futur instrument international dans le cadre d'UNCLOS et transférer les leçons apprises au niveau régional au niveau mondial pour promouvoir la gouvernance des océans.

Pour plus d'informations sur le projet STRONG High Seas, veuillez visiter le site web ou contacter : [stronghighseas@iass-potsdam.de](mailto:stronghighseas@iass-potsdam.de)

## Partenaires du projet STRONG High Seas



ABIDJAN CONVENTION  
CONVENTION D'ABIDJAN



International Ocean Institute  
African Region



Soutenu par :



Ministère fédéral  
de l'Environnement, de la Protection de la Nature  
et de la Sécurité nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement  
de la République fédérale d'Allemagne

Le projet STRONG High Seas fait partie de l'Initiative internationale pour la protection du climat (IKI; <http://www.international-climate-initiative.com/en/>). Le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire soutient cette initiative en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne.